

République Française
Département de la Marne
Arrondissement de
Châlons-en-Champagne

Communauté de Communes de la Moivre à la Coole EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ

SÉANCE DU 17 SEPTEMBRE 2020

Le 17 septembre 2020 à 20 h 30, le conseil de la Communauté de Communes de la Moivre à la Coole, s'est réuni en séance ordinaire, à la salle des fêtes de Faux-Vésigneul, sous la présidence de M. Julien VALENTIN, Président, en vertu de la convocation faite le 11 septembre 2020.

<u>Nombre de délégués :</u>	
- en exercice	44
- présents	37
- représentés ou ayant donné pouvoir	4
- votants	41
- ont voté pour	41
- ont voté contre	0
- se sont abstenus	0

Titulaires présents : Gérard ACOSTA, Michel ADNET, Milène ADNET, Jean-Claude ARNOULD, Philippe BIAL, Alexandre BREMONT, Stéphane CHARNOTET, Carole CHOSROES, Marc DEFORGE, Evelyne DRAN, Françoise DROUIN, Célia DUVAL, Etienne HERISSANT, Michel JACQUET, Raymond LAPIE, Raphaël LEONE, Aymeric LOUIS, Jean-Christophe MANGEART, William MATHIEU, Freddy MELLET, Hélène MOINEAU, Victor OURY, Joël PERARDEL, Maurice PIERRE, Éric PIGNY, Jean-Jacques PILLET, Catherine PUJOL, Céline ROBERT, Jean-Marie ROSSIGNON, Jérôme ROUSSINET, René SCHULLER, Alain SIMONET, Murielle STEPHAN, Julien VALENTIN, Pascal VANSANTBERGHE, Éric VETU, Noël VOISIN DIT LA CROIX.

Etaient représentés : Didier APPERT par Alain GOBILLARD (suppléant), Anne BRAZE par Carole CHOSROES (pouvoir), Daniel HERBILLON par Romain HERBILLON (suppléant), André MELLIER par Philippe HINCELIN (suppléant).

Absents : Alexandre BODIN, Hubert FERRAND (excusé), Maxime JOLY.

DÉLIBÉRATION N° 948-2020

La majorité des membres en exercice étant présente, le conseil peut valablement délibérer.

OBJET : Désignation du représentant de la CCMC au SAGE

Le conseil nomme M. Philippe BIAL pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Monsieur le Président informe l'assemblée sur le SAGE :

C'est un instrument essentiel pour mettre en œuvre la directive cadre européenne sur l'eau (DCE) qui fixe comme objectif l'atteinte du bon état des eaux en 2015. Les Schémas Directeurs d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE), établis à l'échelle des grands bassins, SDAGE Seine Normandie pour notre territoire, peuvent sous certaines conditions établir des objectifs moins stricts pour certaines masses d'eau.

La composition du SAGE est la suivante :

- Nombre de membres dans la Commission Locale de l'Eau (CLE) : 56
- Nombre de membres dans le collège des usagers : 14
- Nombre de membres dans le collège des collectivités locales : 28
- Nombre de membres dans le collège des administrations : 14

Monsieur le Président propose à l'assemblée de désigner le représentant de la CCMC au SAGE.

Considérant la candidature de M. Éric PIGNY ;

Le conseil de communauté, après en avoir délibéré :

DÉCIDE de nommer M. Éric PIGNY en tant que représentant de la CCMC au SAGE.



Extrait certifié conforme,

Julien VALENTIN

JULIEN VALENTIN
2020.09.25 09:10:38 +0200
Ref:20200922_083602_1-2-O
Signature numérique
le Président